

209C1300
FR0000039232-FS0624

21 octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUREA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2009, complété par un courrier reçu le 21 octobre, la Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) (1) (142 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et clients dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 18 mai 2009, par suite d'une cession d'actions AUREA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUREA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et clients, 552 329 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 4,61% du capital et 3,11% des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 21 octobre 2009, 299 579 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 2,50% du capital et 1,69% des droits de vote de cette société (3).

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 11 991 165 actions représentant 17 735 638 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Sur la base d'un capital composé de 11 991 165 actions représentant 17 726 638 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.